



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 06 décembre 2023

Présents : Mmes Mélanie ALCAIDE, Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Michel ARTIGNAN, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES

Procuration : Mme Stéphanie GAUTIER a donné procuration à M. Bertrand LEMOIGNE
M. Stéphane BEDEL a donné procuration à M. Philippe LORINQUER
M. François BONHOMME a donné procuration à Mme Anne-Marie ANTERRIEU

Absent : M.M Christophe LELIEVRE, Pierre TROUCHE

Secrétaire de séance : M. Philippe LORINQUER

Nombre de Membres
En exercice : 23
Présents : 18 + 3 proc.
Votants : 21

Date convocation
01/12/2023
Date d'affichage
11/12/2023

Acte rendu exécutoire
Date transmission à la
Préfecture le 11/12/2023

Le Maire,
Josian RIBES



Objet : Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'Investissement avant le vote du Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. (...) ».

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20231212-2023-DELIB-84-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2023

Compte-tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant et l'utilisation des crédits disponibles avant le vote du Budget Primitif 2024 sur la base du tableau ci-dessous :

Chapitre	Lib. Nature	Crédits BP2023	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L1612-1 CGCT	Projets d'investissement 2024	Dépenses prévisionnelles avant le 15 avril 2024	Article M14 / M57
20	Immobilisation incorporelles (sauf 204)	80 000,00 €	20 000,00 €	Etude révision PLU	20 000,00 €	2031 / 2031
204	Subventions d'équipement versées	3 000,00 €	750,00 €	-	0,00 €	-
21	Immobilisation corporelles	768 154,70 €	192 038,67 €	Installation géothermie école	15 000,00 €	21312 / 21312
				Toiture salle des mariages mairie	30 000,00 €	21318 / 21318
				Réaménagement poste Police	10 000,00 €	21318 / 21318
				Refection Porte Romane	15 000,00 €	21318 / 21318
				Rénovation parc éclairage public	40 000,00 €	21534 / 21534
				Réaménagement Place Eglise	30 000,00 €	2128 / 2128
				Access. mobil. douce espaces publics	30 000,00 €	2151 / 2151
				Aménagement des chemins	22 000,00 €	2151 / 2151
TOTAL				192 000,00 €		

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'Investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du Budget Primitif de 2024.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20231212-2023-DELIB-84-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2023